

LA PRESIDENTE

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 30 mai 2017

Monsieur le Président de la République,

Au nom de la CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales), Organisation que je préside, mais également en mon nom, je tenais à vous adresser mes plus vives félicitations pour votre élection à la Présidence de la République.

Plusieurs de vos projets auront des répercussions sur les institutions que je représente. Celles-ci, fruits de l'histoire, ont su, par le passé, s'adapter aux changements de leur environnement, prendre les mesures nécessaires pour assurer leur pérennité et surtout, créer un lien de confiance solide entre elles et les professionnels à qui nous assurons une retraite, lien qui est au centre de votre réflexion politique.

Le premier sujet qui préoccupe prioritairement les Caisses est le décret relatif à nos placements financiers publié au Journal Officiel du 10 mai 2017 par le gouvernement, sans aucune concertation. (Cf motion en pièce jointe).

De façon très urgente, une délégation représentant l'ensemble des sections professionnelles souhaiterait vous rencontrer pour engager une réflexion avec vos équipes sur une remise à plat de cette nouvelle réglementation. Prévu pour être applicable au 1er janvier 2018, ce texte, illisible, est une véritable source d'inquiétude pour nous mais également pour les acteurs de la place financière et, surtout, pour nos affiliés qui verront leurs cotisations augmenter et leurs prestations baisser.

Vous faites naître une grande attente, une nouvelle façon de gouverner. Nous saurons être à vos côtés comme force de propositions dans les domaines qui sont les nôtres.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.


Monique DURAND
Présidente de la CNAVPL

Copies :

- Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- Monsieur le Ministre de l'Economie
- Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics



Motion en vue du retrait du décret relatif aux placements des régimes des Caisses de retraite des professions libérales

En juin 2016, la CNAVPL s'est mobilisée contre le projet de réécriture du décret du 25 octobre 2002 relatif aux placements des régimes des Caisses de retraite des professions libérales.

Les acteurs économiques et financiers ont immédiatement soutenu cette protestation et c'est à l'Assemblée nationale que la sphère politique a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le sujet.

Les plus hautes autorités de l'État ont alors indiqué être engagées dans une concertation pour obtenir un texte consensuel et renoncer à publier leur projet en l'état.

Sans la moindre concertation, postérieurement à l'élection du nouveau Président de la République, et avant l'installation du nouveau Gouvernement, l'administration encore en place pour la gestion des affaires courantes a publié en urgence un décret (décret n° 2017-887 du 9 mai 2017) qui ne présente aucune modification notable par rapport à la version de juin 2016.

Ce décret ne tient compte d'aucune demande des Caisses de retraite des professions libérales et fait peser des risques de pertes dans la gestion de leurs réserves.

Les présidents des Caisses de professions libérales ont sollicité il y a quelques jours l'abrogation de ce nouveau décret.

La CNAVPL, neuf de ses sections professionnelles et les deux organisations syndicales interprofessionnelles qui composent son Conseil d'administration, demandent solennellement le retrait du décret et l'ouverture rapide d'une véritable négociation pour obtenir un nouveau texte.

Paris, le 30 mai 2017